

DÉPARTEMENT de la
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
de MURET

Envoyé en préfecture le 05/04/2022
Reçu en préfecture le 05/04/2022
Affiché le 05/04/2022
ID : 031-213105802-20220404-2022_11-DE



Folio n° 06
N° 2022.06

CANTON de PORTET/GARONNE

COMMUNE de VILLATE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :	13
En Exercice :	13
Présents :	13
Votants :	13

**Objet : Approbation du compte
administratif 2021**

L'an Deux Mil Vingt Deux

Le quatre avril à dix-huit heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la Commune

de Villate dûment convoqué, s'est réuni en session
ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur
Jean-Claude GARAUD, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal :
le 25/03/2022

PRESENTS : Mesdames PAJAUD, ALAMINOS,
CARLES, CHEFTEL, GROS

Messieurs GARAUD, DUFOUR, PELFORT,
CONCATO, GALEA, GARCIA, MAURETTE, RADJA

ABSENTS EXCUSES :

PROCURATIONS :

Madame Hélène CHEFTEL a été élue secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération en date du 08 Avril 2021 approuvant le budget primitif 2021,

Madame PAJAUD Solange, Adjoint au Maire chargé des finances, expose à l'Assemblée les
conditions d'exécution du budget de l'exercice 2021, rappelant que le compte de gestion de l'exercice
considéré réalisé par le Receveur Municipal est conforme au compte administratif de la commune.

Il peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement

Recettes de fonctionnement 2021-----	531 329.41
Dépenses de fonctionnement 2021 -----	421 573.53
Résultat de l'exercice-Excédent de fonctionnement-----	109 755.88
Résultats antérieurs reportés-----	75 000.00
Résultat cumulé au 31/12/2021- Résultat à affecter -----	184 755.88

Section d'investissement

Recettes d'investissement 2021-----	470 526.52
Dépenses d'investissement 2021 -----	364 378.50
Résultat de l'exercice-Excédent d'investissement-----	106 148.02

Monsieur le Maire quitte la séance afin de permettre au Conseil de statuer sur le Compte
Administratif 2021 sous la présidence de Monsieur DUFOUR Claude, Adjoint au Maire.

Où l'exposé du Président présentant le Budget Primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré et le Compte de gestion du Receveur, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- donne son accord et approuve le Compte Administratif 2021.

Délibération certifiée exécutoire
Compte tenu de sa transmission en
Sous-Préfecture le 05/04/2022
Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

A Villate, le 04/04/2022
Le Maire, J.C GARAUD



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

IV
D2

Nombre de membres en exercice : 13
 Nombre de membres présents : 13
 Nombre de suffrages exprimés : 13
 VOTES :
 Pour : 13
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 25/03/2022

Présenté par (1) Le Maire. *JC GARAUD*
 A Villate, le 04/04/2022
 Le Maire



Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire.
 A Villate, le 04/04/2022
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

ALAMINOS Dominique	<i>D. Alaminos</i>
CARLES Nadine	<i>N. Carles</i>
CHEFTEL Hélène	<i>H. Chefte</i>
CONCATO Patrick	<i>P. Conca</i>
DUFOUR Claude	<i>C. Dufour</i>
GALEA Dominique	<i>D. Galea</i>
GARAUD Jean Claude	<i>J.C. Garaud</i>
GARCIA Didier	<i>D. Garcia</i>
GROS Virginie	<i>V. Gros</i>
MAURETTE Gabriel	<i>G. Maurette</i>
PAJAUD Solange	<i>S. Pajaud</i>
PELFORT Jean Louis	<i>J.L. Pelfort</i>
RADJA Ali	<i>A. Raja</i>

Certifié exécutoire par (1) Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 05/04/2022, et de la publication le 05/04/2022
 A Villate, le 04/04/2022

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
 (2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.

Le Maire,
JC GARAUD



Envoyé en préfecture le 05/04/2022

Reçu en préfecture le 05/04/2022

Affiché le



ID : 031-213105802-20220404-2022_11-DE